

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2015

1° - ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE HAMEAU DE CURRIERES:

Dans le cadre de la liquidation de la succession ATGER, Monsieur Hamid ALFAOUI s'est porté acquéreur de l'ensemble des biens immobiliers, bâtis ou non, qui en dépendent.

Il cédera à la Commune, au prix symbolique d'un euro, l'intégralité de la parcelle cadastrée section B numéro 394.

Cette acquisition permettra l'aménagement d'une aire de stationnement et de retournement dans ce hameau qui en est, pour l'instant, dépourvu.

2°) – EVALUATION DES AGENTS COMMUNAUX:

L'appréciation de la valeur des fonctionnaires territoriaux s'effectuera, désormais, dans le cadre d'une procédure d'évaluation qui se substitue donc à celle de la notation.

Les critères d'évaluation retenus par le Conseil municipal sont les suivants :

- 1°) Fiabilité, adaptabilité, polyvalence et disponibilité
- 2°) Initiative et réactivité
- 3°) Autonomie et sens du travail d'équipe

3°) – TRANSPORT SCOLAIRE:

La participation de notre Commune au financement du transport scolaire des enfants scolarisés en primaire est fixée à la somme de 2.709,00 € pour l'année scolaire 2014-2015.

4°) – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport sur le service public d'eau potable ainsi que celui relatif à l'assainissement collectif.

5°) CONTRATS TERRITORIAUX :

Le Conseil municipal a validé le contrat territorial qui sera conclu avec le Département de la Lozère pour la période 2015, 2016 et 2017 et concernera le financement des projets suivants :

- Réfection de la route du Vivier :
Coût prévisionnel des travaux : 26.220 € ; Subvention : 10.488 € soit 40%
- Réfection de la route de Thouron :
Coût prévisionnel des travaux : 30.000 € ; Subvention : 12.000 € soit 40 %
- Pose de compteur sur chaque réservoir d'eau potable :
Coût prévisionnel des travaux : 16.770 € ; Subvention : 3.354 € soit 20 %
- Procédure de mise aux normes des captages :
Coût prévisionnel des travaux : 29.300 € ; Subvention : 5.860 € soit 20%

Le Maire
Jean WILKIN